

17/2020 -23 janvier 2020

Les énergies renouvelables dans l'UE en 2018

La part des énergies renouvelables dans l'UE en hausse à 18.0%

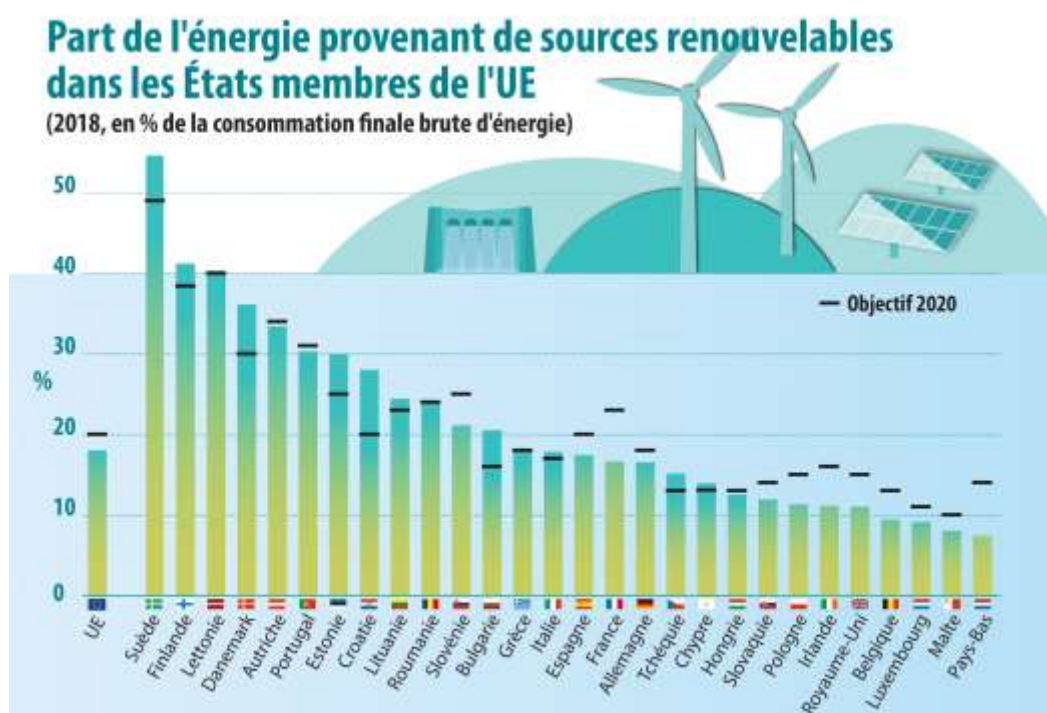
Douze États membres ont atteint une part égale ou supérieure à leur objectif de 2020

En 2018, la part de l'énergie provenant de sources renouvelables dans la consommation finale d'énergie brute a atteint 18% dans l'**Union européenne** (UE), en hausse par rapport à 17,5% en 2017 et plus du double de son niveau de 2004 (8,5%), première année pour laquelle les données sont disponibles. Ces chiffres sont publiés par Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne.

L'augmentation de la part des énergies renouvelables est essentielle pour atteindre les objectifs climatiques et énergétiques de l'UE. L'objectif de l'UE est d'atteindre 20% d'ici 2020 et au moins 32% d'ici 2030.

Parmi les 28 États membres de l'UE, 12 ont déjà atteint une part égale ou supérieure à leurs objectifs contraignants nationaux pour 2020: la **Bulgarie**, la **Tchéquie**, le **Danemark**, l'**Estonie**, la **Grèce**, la **Croatie**, l'**Italie**, la **Lettonie**, la **Lituanie**, le **Chypre**, la **Finlande** et la **Suède**.

Quatre États membres sont proches d'atteindre leurs objectifs [à moins de 1 point de pourcentage (pp)], neuf États membres se situent entre 1 et 4 pp, tandis que trois États membres sont à 4 pp ou plus de leurs objectifs.



La part des énergies renouvelables la plus élevée en Suède, la plus faible aux Pays-Bas

En 2018, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie a progressé dans 21 des 28 États membres par rapport à 2017, tout en restant stable dans un État membre et en baisse dans six autres. Depuis 2004, il s'est considérablement développé dans tous les États membres.

La Suède affichait de loin la plus forte proportion en 2018 avec plus de la moitié (54,6%) de son énergie provenant de sources renouvelables, devant la **Finlande** (41,2%), la **Lettonie** (40,3%), le **Danemark** (36,1%) et l'**Autriche** (33,4%).

À l'opposé de l'échelle, la proportion la plus faible d'énergies renouvelables a été enregistrée aux **Pays-Bas** (7,4%). De faibles proportions, dont moins de dix pourcent, ont également été enregistrées à **Malte** (8,0%), au **Luxembourg** (9,1%) et en **Belgique** (9,4%).

Pays-Bas et France: les plus éloignés de leurs objectifs

Chaque État membre de l'UE a son propre objectif « Europe 2020 ». Les objectifs nationaux tiennent compte des différences dans les situations de départ ainsi que des potentiels d'énergies renouvelables et des performances économiques.

La Roumanie est éloignée de 0.1 point de pourcentage (pp) par rapport à son objectif national 2020. La Hongrie, l'Autriche et le Portugal sont éloignés de moins de 1 pp et l'Allemagne, le Luxembourg et Malte à environ 2 pp de leurs objectifs 2020.

À l'opposé de l'échelle, les Pays-Bas (6,6 pp), la France (6,4 pp), l'Irlande (4,9 pp), le Royaume-Uni (4,0 pp) et la Slovénie (3,9 pp) sont les plus éloignés de leurs objectifs.

Informations géographiques

L'**Union européenne** (UE) comprend la Belgique, la Bulgarie, la Tchéquie, le Danemark, l'Allemagne, l'Estonie, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne, la France, la Croatie, l'Italie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Hongrie, Malte, les Pays-Bas, l'Autriche, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovénie, la Slovaquie, la Finlande, la Suède et le Royaume-Uni.

Dans le présent communiqué de presse, les données sont également disponibles pour la Norvège, le Monténégro, la Macédoine du Nord, l'Albanie, la Serbie, la Turquie et le Kosovo, selon la Résolution 1244/99 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Méthodes et définitions

Les **sources d'énergie renouvelables** incluent l'énergie solaire thermique et photovoltaïque, l'énergie hydraulique (y compris les énergies marémotrice, houlomotrice et hydrocinétique), l'énergie éolienne, l'énergie géothermique et la biomasse sous toutes ses formes (y compris les déchets biologiques et les biocarburants liquides). La contribution de l'énergie renouvelable produite à partir de pompes à chaleur est également prise en compte en ce qui concerne les États membres pour lesquels cette information a été communiquée. L'énergie renouvelable livrée aux consommateurs finaux (industrie, transports, ménages, services – y compris les services publics, agriculture, sylviculture et pêche) est le numérateur de cet indicateur. Le dénominateur, c'est-à-dire la consommation finale brute d'énergie de toutes les sources, correspond à l'énergie totale livrée aux consommateurs finaux à des fins énergétiques ainsi qu'aux pertes de transport et de distribution de l'électricité et de la chaleur. Il convient de noter que les exportations / importations d'électricité ne sont pas considérées comme des énergies renouvelables. Toutefois, les transferts statistiques et autres mesures de flexibilité signalés à Eurostat et conformes aux exigences des articles 6 à 11 de la directive 2009/28 / CE concernant la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables sont également pris en compte dans les données présentées. Actuellement, seules la Suède avec la Norvège, le Luxembourg avec l'Estonie et le Luxembourg avec la Lituanie utilisent ces mesures de flexibilité.

Les parts nationales de l'énergie provenant de sources renouvelables dans la consommation finale d'énergie brute sont calculées conformément aux règles de calcul spécifiques de la directive 2009/28/CE relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, et de la décision 2013/114/UE de la Commission établissant les lignes directrices relatives au calcul, par les États membres, de la part d'énergie renouvelable produite à partir des pompes à chaleur pour les différentes technologies de pompes à chaleur. La production d'électricité à partir d'énergie hydraulique et d'énergie éolienne est comptabilisée conformément aux formules de normalisation énoncées à l'annexe II de la directive 2009/28/CE. Pour les données à partir de 2011, seuls les biocarburants et les bioliquides déclarés par les pays comme satisfaisant aux critères de durabilité définis aux articles 17 et 18 de la directive 2009/28/CE sont pris en compte afin d'établir la part de l'énergie qui provient de sources renouvelables. Des ajustements de la consommation d'énergie dans le secteur de l'aviation sont appliqués pour tous les pays, conformément à l'article 5, paragraphe 6. Les transferts statistiques et les projets communs (articles 6 à 11) notifiés à Eurostat sont également pris en considération dans les données présentées. Pour plus d'informations sur la méthodologie de calcul appliquée par Eurostat figurent dans le manuel intitulé *SHARES Tool Manual*.

Plus d'informations veuillez trouver ci-dessous :

La [section du site web d'Eurostat](#) consacrée aux statistiques de l'énergie.

[Base de données](#) d'Eurostat sur l'énergie.

« *SHARES 2018 results* » d'Eurostat et l'information sur les trajectoires indicatives sont disponibles dans la [section SHARES](#).

Article « *Statistics Explained* » d'Eurostat consacré aux statistiques sur les énergies renouvelables (en anglais uniquement).

[Page web](#) de la Commission européenne dédiée aux énergies renouvelables.

Part de l'énergie provenant de sources renouvelables
(en % de la consommation finale brute d'énergie)

	2004	2015	2016	2017	2018	Objectif 2020
UE	8,5	16,7	17,0	17,5	18,0	20
Belgique	1,9	8,0	8,7	9,1	9,4	13
Bulgarie	9,2	18,3	18,8	18,7	20,5	16
Tchéquie	6,8	15,1	14,9	14,8	15,1	13
Danemark	14,8	30,9	32,0	35,0	36,1	30
Allemagne	6,2	14,9	14,9	15,5	16,5	18
Estonie	18,4	28,2	28,7	29,1	30,0	25
Irlande	2,4	9,1	9,3	10,6	11,1	16
Grèce	7,2	15,7	15,4	17,0	18,0*	18
Espagne	8,3	16,2	17,4	17,6	17,4	20
France	9,5	15,0	15,7	16,0	16,6	23
Croatie	23,4	29,0	28,3	27,3	28,0	20
Italie	6,3	17,5	17,4	18,3	17,8	17
Chypre	3,1	9,9	9,9	10,5	13,9	13
Lettonie	32,8	37,5	37,1	39,0	40,3	40
Lituanie	17,2	25,8	25,6	26,0	24,4	23
Luxembourg	0,9	5,0	5,4	6,3	9,1	11
Hongrie	4,4	14,5	14,3	13,5	12,5	13
Malte	0,1	5,1	6,2	7,3	8,0	10
Pays-Bas	2,0	5,7	5,8	6,5	7,4	14
Autriche	22,6	33,5	33,4	33,1	33,4	34
Pologne	6,9	11,7	11,3	11,0	11,3	15
Portugal	19,2	30,5	30,9	30,6	30,3	31
Roumanie	16,8	24,8	25,0	24,5	23,9	24
Slovénie	16,1	21,9	21,3	21,1	21,1	25
Slovaquie	6,4	12,9	12,0	11,5	11,9	14
Finlande	29,3	39,3	39,0	40,9	41,2	38
Suède	38,7	53,0	53,4	54,2	54,6	49
Royaume-Uni	0,9	8,3	9,0	9,7	11,0	15
Norvège	58,5	69,1	70,2	71,6	72,8	67,5
Monténégro	:	43,1	41,6	39,7	38,8	33
Macédoine du Nord	15,7	19,5	18,0	19,6	18,1	23
Albanie	29,6	34,4	35,5	34,5	34,9	38
Serbie	12,7	22,0	21,1	20,3	20,3	27
Turquie	16,2	13,6	13,7	12,8	13,7	-
Kosovo**	20,5	18,5	24,5	23,1	24,9	25

: Données non disponibles

- Ne s'applique pas

* Données estimées

** Kosovo, selon la Résolution 1244/99 du Conseil de Sécurité des Nations Unies

Les données sources sont consultables dans : [nrg_ind_ren](#)

Service de presse d'Eurostat :

Ana-Maria MAROLA

Tél: +352-4301-33 444

eurostat-pressoffice@ec.europa.eu

Production des données et méthodologie :

Fernando DIAZ ALONSO

Tél: +352 4301-30 275

fernando.diaz-alonso@ec.europa.eu

Demandes média: eurostat-mediasupport@ec.europa.eu / Tél : +352-4301-33 408